

Associations	Total
	\$
Association canadienne de canotage	4,700
Association canadienne de cricket	4,265
Association canadienne de hockey sur gazon	6,628
Association canadienne de patinage de fantasia	31,947
Union athlétique intercollégiale du Canada	17,010
Association canadienne de la ceinture noire Kodokan	3,000
Association canadienne de la crosse	8,460
Union féminine de golf du Canada	3,510
Association canadienne de boulingrin	3,507
Association canadienne de tennis	27,715
Association olympique canadienne	30,000
Union canadienne de rugby	2,000
Organisation canadienne des patrouilles de ski	750
Union canadienne des raquetteurs	1,890
Association canadienne de football (soccer)	17,646
Association canadienne de tennis de table	2,010
Union canadienne des étudiants	6,157
Association canadienne de ballon volant	31,737
Association canadienne de ski nautique	6,240
Association canadienne de cyclisme	1,025
Association féminine de hockey sur gazon	2,015
Association canadienne de navigation à voile	25,848
Guides du Canada	17,654
Guides catholiques du Canada	13,250
Conseil national de la Y.M.C.A.	22,500
Fédération canadienne du baseball amateur	25,469
Association des parcs et de la récréation du Canada	2,200
Association royale de golf du Canada	595
Légion royale canadienne	62,717
Société royale de sauvetage du Canada	9,910
Fédération des tireurs du Canada	4,834
Université d'Ottawa (Centre de documentation)	35,000
Y.M.C.A.	6,260
	<hr/>
	\$ 889,188
Projets spéciaux	
Jeux de l'Empire britannique	35,000
Premiers jeux d'hiver du Canada	347,500
Olympique 72	38,500
Jeux panaméricains	220,000
	<hr/>
Total général	\$ 1,530,188
	<hr/> <hr/>

[L'hon. M. MacEachen.]

[Traduction]

TRAITEMENTS ET PENSIONS À LA
GENDARMERIE ROYALE

Question n° 313—**M. Douglas:**

1. a) Quel traitement recevait un constable de la GRC en 1943, b) quel traitement reçoit un constable de la GRC aujourd'hui?

2. a) Quel traitement recevait un commissaire adjoint de la GRC en 1943, b) quel traitement reçoit un commissaire adjoint de la GRC aujourd'hui?

3. a) Quelle était la pension d'un constable de la GRC en 1943, b) quelle est la pension d'un constable de la GRC aujourd'hui?

4. a) Quelle était la pension d'un commissaire adjoint de la GRC en 1943, b) quelle est la pension d'un commissaire adjoint de la GRC aujourd'hui?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):

1. a) solde maximum et allocations, \$1,553.75 par année; b) solde maximum, \$5,943 par année.

2. a) solde maximum et allocations, \$5,200 par année; b) \$16,960 par année.

3. a) \$1,035.83 par année; b) \$3,962 par année.

4. a) \$3,640 par année; b) \$11,872 par année.

Avant 1^{er} décembre 1950, la pension d'un membre de la Gendarmerie était basée sur sa solde plus une allocation aux fins de pension autorisée par arrêté en conseil. Les «allocations» indiquées ci-dessus aux parties 1 a) et 2a) se rapportent à cesdites allocations autorisées. A compter du 1^{er} décembre 1950, la pension d'un membre de la Gendarmerie n'est établie que sur sa seule solde.

Les taux de pensions indiqués aux parties 3 et 4 sont les pensions maximum autorisées en vertu de la loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada. Les pensions qui n'atteignent pas le maximum varient selon la durée de service des membres intéressés. Les membres qui se sont engagés dans la Gendarmerie depuis le 1^{er} mars 1949 relèvent, aux fins de pension, de la loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et les pensions régies par cette loi sont établies sur les six meilleures années consécutives de solde. La pension maximum payable à un gendarme, qui relevait de la loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et qui a fait valoir ses droits à la retraite le 27 janvier 1966, serait de \$3,604.27 par année établie sur un service maximum de 35 ans.

L'IMPRIMERIE NATIONALE—ARTICLES VOLÉS

Question n° 328—**M. Irvine:**

1. Depuis le 1^{er} janvier 1963, la Gendarmerie fédérale a-t-elle saisi des marchandises en liaison avec une enquête quelconque concernant le personnel de l'imprimerie du gouvernement canadien relativement à des effets réputés volés?

2. Cette enquête a-t-elle révélé que des marchandises volées avaient été livrées à l'immeuble de l'Imprimerie ou à la résidence ou place d'affaires